



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mars 2021

DELIBERATION N° 2021/014



L'an deux mille vingt et un, le 29 mars, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à la salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Bénédicte GUILLAUMIN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Aldo CARBONARI à Bénédicte GUILLAUMIN, Stéphane COUDERT à Sandrine CURTET

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers Présents : 17
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2020

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16/12/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021/014 : DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE MISSION AU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES DE L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE (AURG)

Madame **Sandrine CURTET**, Rapporteure,

La rapporteure rappelle que l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) est une association réunissant un ensemble de personnes publiques, désireuses de mutualiser des moyens pour mener à bien un programme d'études et de réflexions en matière d'aménagement et de connaissance des dynamiques de développement des territoires. Ce programme d'études et de réflexions constitue le programme partenarial d'activités de l'Agence.

La commune de Noyarey est membre de Grenoble-Alpes-Métropole qui, ayant la qualité d'adhérent à l'AURG, prend en charge les cotisations de ses communes membres, conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'Agence.

La commune envisage de demander à l'Agence d'inscrire à son programme partenarial d'activités, une demande d'assistance conforme aux dispositions de l'article L. 132-6 du Code de l'urbanisme.

La commune souhaite anticiper la conséquence des autorisations de construction de logements délivrées en 2019-2020, sur les effectifs scolaires notamment, afin de prendre les mesures nécessaires pour accueillir les éventuels élèves supplémentaires qui pourraient en être issus.

Cette mission d'assistance, à hauteur de 5 jours, concernera en conséquence une étude de projection sur l'évolution des effectifs scolaires de l'école primaire publique (maternelle et élémentaire).

Cette mission donnera lieu à une subvention de 3 800 euros au programme partenarial d'activités de l'Agence.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de :

- demander à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise d'inscrire à son programme partenarial d'activités, une demande d'assistance pour la réalisation d'une étude de projection sur l'évolution des effectifs scolaires de l'école primaire publique (maternelle et élémentaire).
- autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la subvention de 3 800 euros au titre du programme partenarial d'activités de l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de demander à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) d'inscrire à son programme partenarial d'activités, une demande d'assistance pour la réalisation d'une étude de projection sur l'évolution des effectifs scolaires de l'école primaire publique (maternelle et élémentaire).

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la subvention de 3 800 € au titre du programme partenarial d'activités de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Décision adoptée à l'unanimité.

Affiché le : 01/04/2021
Reçu en préfecture le : 01/04/2021
Exécutoire le : 01/04/2021

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 30/03/2021
Le Maire
Nelly JANIN QUERCIA

